Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902118-20260513-036_2026-DE

République Française
Département FINISTERE
**Commune de PLOUYE**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 avril 2026

| Référence |
|---|
| **036-2026** |

Désignation d'un élu et d'un agent représentant au Comité National d'Action Social (CNAS)

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 15 | 15 |

| Vote |
|---|
| **A la majorité**<br><br>Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après :
dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE le
Et
Publication ou notification le

L'an 2026, le 29 avril à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 17 avril 2026.

*Date de la convocation :* le 17 avril 2026

**Présents :** Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre MELL, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Christiane REDON, Madame Myriam SAENZ, Madame Sophie SCOUARNEC, Madame Béatrice BALPE, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Monsieur Arnaud COZIEN et Monsieur Fabien DIRAISON

**A été nommé secrétaire :** Monsieur Philippe LE QUERE

## 036-2026 – Désignation d'un élu et d'un agent représentant au Comité National d'Action Social (CNAS)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un membre de l'organe délibérante et d'un membre du personnel bénéficiaire, en qualité de délégués élu et agent pour représenter la collectivité au Comité National d'Action Sociale,

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS), à destination du personnel des collectivités territoriales, apporte une offre de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales.

Monsieur Le Maire propose la candidature de Madame Christiane REDON, première adjointe déléguée aux affaires sociales, et Madame Elodie LE GAC, agent technique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, de désigner, comme délégué élu, Madame Christiane REDON, première adjointe déléguée aux affaires sociales, et comme délégué agent, Madame Elodie LE GAC, agent technique, pour représenter la collectivité au Comité National d'Action Sociale.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902118-20260513-036_2026-DE

En Mairie, le 30 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Philippe LE QUERE

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

MAIRIE de PLOUYE
29 (Finistère)